

Le HCR a dirigé le module de protection à la frontière haïtienne après le tremblement de terre qui a dévasté Haïti.





# Protection

## des personnes relevant de la compétence du HCR

**S**ixante ans après sa création par l'Assemblée générale des Nations Unies, le HCR demeure la seule organisation des Nations Unies mandatée pour apporter une protection internationale aux réfugiés, aux apatrides et aux autres personnes relevant de sa compétence. Depuis le lancement du processus de réforme humanitaire de l'ONU en 2005, le Haut Commissariat assume un rôle plus important vis-à-vis des déplacés internes. L'Organisation met en oeuvre une vaste gamme d'activités – détermination du statut de réfugié (DSR), enregistrement, réinstallation, sensibilisation, renforcement des capacités et formation – afin de permettre à toutes les personnes relevant de sa compétence de jouir de l'ensemble de leurs droits fondamentaux, et ce jusqu'à ce qu'une solution durable soit trouvée à leur situation.

Aujourd'hui, le HCR fait face à de nouveaux défis dans l'exécution de sa mission. De nombreux facteurs limitent l'espace de protection accessible aux personnes relevant de sa compétence et réduisent la capacité de l'Organisation à répondre à leurs besoins. Ces défis comprennent notamment les flux migratoires mixtes et l'urbanisation qui s'accélère, l'augmentation des phénomènes de déplacements liés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, ainsi que l'évolution de la nature et de la complexité des conflits. Le racisme et la xénophobie, de même que la situation de grande vulnérabilité des femmes et des enfants en maints endroits de la planète, compliquent encore davantage l'action de protection.

En 2011, le HCR entend répondre à ces défis et à d'autres en poursuivant ses efforts pour promouvoir un environnement de protection favorable, améliorer l'accès à des procédures de protection équitables et protéger les personnes qui relèvent de sa compétence de la violence et de l'exploitation. De plus, toutes les activités du HCR sont sous-tendues par la volonté de traiter des problèmes de vulnérabilité liés à l'âge, au genre et à la diversité, et de concevoir des programmes adaptés aux besoins spécifiques des personnes qui sont prises en charge par l'Organisation.

### Un environnement de protection favorable

#### DES CADRES LÉGISLATIFS ET ADMINISTRATIFS ADÉQUATS

L'une des principales missions du HCR est d'offrir des orientations et des conseils sur les lois et les politiques qui ont une incidence sur les personnes relevant de sa compétence et de dialoguer avec les gouvernements pour consolider les régimes d'asile. Le travail du Haut Commissariat consiste à assurer une interprétation et une application cohérente et juste des normes de protection internationale par le biais d'interventions devant des tribunaux nationaux et internationaux. Cela permet de répondre aux lacunes de protection lorsque les procédures administratives sont défaillantes. Le HCR continue de coopérer avec la communauté juridique, notamment le système judiciaire, dans diverses juridictions nationales et régionales.

En 2011, le HCR consolidera la protection des personnes qui relèvent de sa compétence en aidant à renforcer la capacité des organes qui statuent sur les demandes d'asile. Par exemple, il assurera des cours sur le droit international des réfugiés à l'intention des commissions nationales d'admissibilité en Équateur et dans d'autres pays membres de l'Organisation des États américains (OEA). Il organisera également des réunions sous-régionales des commissions nationales d'admissibilité dans la région andine en Amérique du Sud et au Sénégal pour 16 pays d'Afrique de l'Ouest.

Garantir les droits fondamentaux des personnes relevant de la compétence du HCR est essentiel pour encourager la création d'un environnement de protection favorable. Tout au long de l'année 2011, l'Organisation continuera d'accorder une attention particulière aux principes relatifs aux droits de l'homme dans tous ses domaines d'intervention. Dans cette perspective, elle formera son

personnel aux normes des droits de l'homme, participera à des réunions régionales sur la protection et soutiendra l'échange de bonnes pratiques de protection entre les systèmes européen et interaméricain de défense des droits de l'homme. Enfin, le HCR organisera, de concert avec l'UNESCO, un cours annuel sur les droits de l'homme et le droit des réfugiés au Bénin. Cet enseignement sera ouvert aux membres de la société civile, aux représentants des pouvoirs publics et aux collaborateurs du Haut Commissariat en poste en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest.

Le HCR continuera de participer à la consolidation du cadre normatif international de protection des droits de l'homme. En collaboration avec le Comité des droits de l'enfant et le Conseil des droits de l'homme, il rédigera une observation générale sur le droit des enfants à acquérir une nationalité, ainsi que sur un Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant. Le HCR contribuera également à l'adoption d'une recommandation générale sur les femmes déplacées et apatrides, formulée par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

La détention, en particulier des demandeurs d'asile et des réfugiés, demeure un motif de préoccupation. Les évolutions observées dans le domaine des droits de l'homme et l'expérience concrète acquise sur le terrain ont conduit le HCR à rechercher des solutions alternatives à la détention. Le Haut Commissariat compte tirer parti des conclusions d'un atelier sous-régional sur ce thème, qui s'est tenu en République de Corée en 2010, en organisant notamment une série de tables rondes régionales sur les alternatives à la détention. Les résultats de ces réunions serviront de point de départ à un réexamen des directives du HCR sur la détention et à des activités de sensibilisation sur les solutions humaines et efficaces qui peuvent remplacer la détention.

## DES POLITIQUES MIGRATOIRES QUI TIENNENT COMPTE DES BESOINS DE PROTECTION

En 2011, l'Organisation s'attachera également à renforcer des politiques migratoires qui prennent en compte les besoins de protection. En Amérique latine, par exemple, elle soutiendra des forums régionaux sur les migrations afin de mettre en place des garanties de protection pour l'identification des réfugiés, des victimes de la traite et des mineurs non accompagnés. Au titre du suivi de la Conférence régionale consacrée au Plan d'action en dix points sur la protection des réfugiés et les mouvements migratoires mixtes, organisée au Costa Rica en novembre 2009, le HCR publiera ses conclusions sur les migrations extrarégionales et mettra en place des mécanismes de profilage et d'orientation dans la même région (du Mexique au Panama).

En Asie, le HCR continuera de coopérer avec le Processus de Bali, qui soutient des mesures cohérentes et concrètes de gestion des migrations dans la région. De telles mesures intégreront des garanties de protection, permettant d'identifier les réfugiés, les victimes de la traite et les mineurs non accompagnés au sein des mouvements migratoires mixtes. En Afrique de l'Ouest, le Haut Commissariat s'attachera, en collaboration avec l'OIM et la Commission de la CEDEAO, à mettre sur pied des réseaux et à constituer des

capacités pour identifier et aiguiller les demandeurs d'asile, les réfugiés et les victimes de la traite, ainsi que pour faciliter le retour des non-réfugiés.

Dans la Corne de l'Afrique, l'Organisation appuiera des activités de protection par le biais d'un projet régional concernant Djibouti, le Kenya et le Yémen. Ce projet s'articulera autour de trois thèmes : secours en mer, protection des personnes vulnérables (et plus particulièrement des victimes de violences sexuelles et sexistes et des enfants non accompagnés et séparés), et rôle des communautés d'accueil et de la société civile dans la protection des réfugiés.

## GARANTIR L'ACCÈS AU TERRITOIRE

Le principe de non-refoulement est d'une importance capitale en droit international. Certains indicateurs sont révélateurs des lacunes de protection, tels que les cas de refoulement, l'interception de demandeurs d'asile et de migrants en mer et leur renvoi dans des pays peu sûrs, les procédures de vérification inadaptées, les conditions d'accueil inadéquates et les longs délais d'attente avant l'enregistrement et le traitement des demandes d'asile. Le HCR s'efforce de traiter ces problèmes en aidant les États à élaborer des lois sur l'asile, en formant les fonctionnaires de police et des services d'immigration, et en intervenant de manière formelle ou informelle auprès des autorités et des institutions compétentes.

## RELEVER LE DÉFI DE L'URBANISATION

Les personnes qui relèvent de la compétence du Haut Commissariat se déplacent de plus en plus vers les milieux urbains. À l'issue de l'édition 2009 du Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection, le HCR a sélectionné sept sites pilotes pour évaluer la mise en œuvre de sa nouvelle politique sur les réfugiés en milieu urbain et pour déterminer des bonnes pratiques. Des programmes pilotes sont mis en œuvre au Caire, à Desamparados (San José), Dushanbe, Kuala Lumpur, Nairobi, Moscou et Saint-Petersbourg. En 2011, le HCR évaluera ces expériences, organisera des ateliers sur les leçons à en tirer et élaborera des directives opérationnelles supplémentaires.

## AMÉLIORER L'ATTITUDE DE LA POPULATION À L'ÉGARD DES PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR

En 2011, le HCR accordera une priorité à la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, dans la mesure où ces phénomènes continueront à poser de sérieux problèmes aux personnes relevant de sa compétence dans de nombreuses parties du monde. Pour donner suite à sa Note de stratégie publiée en 2009 sur la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, le Haut Commissariat produira un recueil de bonnes pratiques en vue de le distribuer à son personnel et à ses partenaires.

# Procédures de protection équitables et délivrance de documents

## ENREGISTREMENT ET PROFILAGE

Le HCR a pour priorité d'assurer la fiabilité de l'enregistrement, de la collecte de données et de la délivrance de documents à tous les stades d'une opération. Le Haut Commissariat assure l'enregistrement des demandeurs d'asile et des réfugiés en coopération avec les gouvernements et aide à délivrer des papiers d'identité. Ce travail occupe une place centrale dans l'action que l'Organisation mène pour répondre aux besoins de protection essentiels et prévenir les pratiques discriminatoires.

Le profilage est une technique particulière qui permet de recueillir des données démographiques lorsqu'il est impossible ou déconseillé de procéder à une opération complète d'enregistrement.

Le déploiement de cinq administrateurs régionaux chargés de l'enregistrement en Asie et en Afrique continuera en 2011. Le logiciel d'enregistrement, *proGres*, a été sensiblement perfectionné, ce qui a amélioré la connectivité et permis à d'autres partenaires, notamment à des

gouvernements, d'y accéder. La nouvelle version, appelée *proGres in partnership*, sera mise en service dans les bureaux de terrain et chez les partenaires à partir de 2012.

Le HCR continuera d'accueillir et d'appuyer le Service commun de profilage créé en 2009, qui a considérablement amélioré la qualité et la disponibilité des données, en particulier sur les déplacés internes. Le Service aide toutes les organisations impliquées dans des opérations humanitaires à recueillir des données en

offrant des conseils techniques, en assurant des missions sur le terrain et en communiquant des orientations au personnel opérationnel, et en fournissant les ressources nécessaires pour rassembler et diffuser des données démographiques détaillées, ventilées en fonction du sexe et de l'âge.

Les capacités de gestion des données sur le terrain seront également renforcées par des missions techniques, des formations du personnel, le déploiement de spécialistes et l'élaboration de nouveaux instruments de collecte des données, en particulier d'instruments nécessaires pour faciliter la gestion axée sur les résultats. Le Haut Commissariat conservera également un stock d'articles d'enregistrement pour répondre, en cas d'urgence, aux besoins de 500 000 personnes relevant de sa compétence.

#### DÉTERMINATION DU STATUT DE RÉFUGIÉ

Il est de la responsabilité première des États de déterminer le statut des personnes qui demandent l'asile sur leur territoire. Le HCR encourage et aide les gouvernements à se doter de procédures de DSR efficaces et équitables. Dans les pays où les régimes d'asile sont en cours d'édification, notamment dans les pays où la fonction de détermination du statut a été récemment transférée aux autorités nationales, l'Organisation se tiendra prête à prodiguer des conseils techniques et à former les personnes qui statuent sur les demandes d'asile.

En 2011, le Haut Commissariat jouera un rôle dans les organes de première instance et de recours d'un certain nombre de pays, en particulier en Afrique. Il contribuera également à l'élaboration et au perfectionnement des lois et des procédures d'asile dans des États auxquels il a récemment transféré la responsabilité de la détermination du statut de réfugié, comme le Cambodge, Israël et le Kazakhstan. De surcroît, le HCR entretiendra un dialogue avec la communauté juridique dans divers pays, afin d'améliorer l'accès des personnes relevant de sa compétence à la justice, doter les avocats de moyens plus solides et améliorer la qualité de l'aide et de la représentation juridiques.

La formation continuera à jouer un rôle clé dans le maintien de la capacité de DSR du Haut Commissariat. En 2011, une centaine de collaborateurs, en poste dans quatre régions, achèveront le programme de formation à la DSR. Le HCR lancera un nouveau programme



Des membres du personnel rendent visite à des familles accueillies au camp de Gardasin en Iraq, dans le cadre de leurs activités régulières de suivi de la protection.

de formation destiné aux cadres, qui permettra aux responsables des opérations de DSR de rendre des décisions de qualité avec plus d'efficacité et d'élaborer des stratégies de gestion des cas adaptées à leur opération. Il étendra en outre la « communauté de pratique », un forum en ligne qui permet aux membres du personnel de débattre de questions en rapport avec la DSR.

dans un certain nombre d'opérations, notamment au Liban, en Malaisie et au Maroc. En Inde, au Kenya et en Turquie, les consultants ont contribué à la réduction du nombre de demandes en attente, qui était substantiel. Des consultants au titre du projet de DSR aident également le bureau du HCR en Indonésie à faire face à l'augmentation de 830 pour cent du nombre de nouvelles

## TOUTES LES ACTIVITÉS DU HCR SONT SOUS-TENDUES PAR LA VOLONTÉ DE TRAITER DES PROBLÈMES DE VULNÉRABILITÉ LIÉS À L'ÂGE, AU GENRE ET À LA DIVERSITÉ, ET DE CONCEVOIR DES PROGRAMMES ADAPTÉS AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES PERSONNES QUI SONT PRISES EN CHARGE PAR L'ORGANISATION

Le HCR assure la détermination du statut dans des contextes très divers, de sorte qu'il est parfois difficile de prévoir avec précision les effectifs nécessaires. En 2011, le Haut Commissariat constituera un fichier interne de personnel permettant de déployer rapidement des agents expérimentés en DSR dans les opérations faisant face à de nombreux défis.

Les bureaux qui assurent la détermination du statut de réfugié continueront de bénéficier d'un appui par le biais du projet de déploiement aux fins de la DSR. En 2010, des consultants ont été déployés dans le cadre du projet afin d'améliorer le traitement des dossiers

demandes. Les spécialistes de la DSR envoyés en Afrique du Sud et en Ukraine ont permis aux opérations d'accroître sensiblement leur capacité de réinstallation.

En s'appuyant sur la collaboration fructueuse établie avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada et l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, le HCR prévoit de développer ses partenariats stratégiques avec les États, de sorte que des membres des organes nationaux d'asile puissent être déployés pour appuyer le HCR dans ses activités de renforcement des capacités de DSR à travers le monde.



## INFORMATIONS LIÉES À LA PROTECTION

En 2011, le HCR continuera à évaluer la situation qui règne dans certains pays sur le plan de la sécurité et du respect des droits de l'homme, ainsi que l'applicabilité des normes de protection, et publiera par la suite des directives relatives à l'éligibilité des demandes d'asile. Le Haut Commissariat produira jusqu'à 10 directives d'éligibilité sur les pays pour lesquels la demande de conseils de la part des États et des bureaux du HCR est la plus forte.

Pour améliorer la qualité de la prise de décisions et de l'analyse des politiques, l'accent sera mis sur la précision, la fiabilité, l'objectivité et l'accessibilité des informations liées à la

protection, ainsi que sur la formation et le renforcement des capacités du personnel gouvernemental et du HCR. Afin de veiller à ce que les personnes qui décident de l'attribution du statut de réfugié aient aisément accès à ces informations, le HCR perfectionnera *Refworld*, sa base de données sur les questions de réfugiés, qui est déjà mise gratuitement en ligne à l'adresse [www.refworld.org](http://www.refworld.org).

## REGROUPEMENT FAMILIAL

Le HCR continuera d'adhérer au principe de l'unité familiale et de promouvoir l'intérêt supérieur de l'enfant. Par exemple, dans toute demande de réinstallation, le Haut Commissariat tient compte des

membres de la famille proche vivant déjà dans un pays de réinstallation.

La plupart des pays de réinstallation demandent à ce qu'une procédure de détermination de l'intérêt supérieur (DIS) soit effectuée avant d'accepter un enfant qui ne vit pas avec ses parents naturels ou des membres de sa famille proche (lorsque les parents sont décédés). Au titre du projet de déploiement de la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) pour la réinstallation, le HCR a accès à un fichier de spécialistes de la DIS pouvant être déployés dans des opérations qui prennent en charge un nombre important d'enfants séparés.

# Protection contre la violence et l'exploitation

## VIOLENCE SEXUELLE ET SEXISTE

Toutes les organisations des Nations Unies considèrent la violence sexuelle comme un problème de sécurité prioritaire. Les résolutions 1820 et 1888 du Conseil de sécurité, ainsi que certaines initiatives récentes, telles que la campagne du Secrétaire général, *Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes*, témoignent de l'intensification de l'action internationale visant à prévenir et à répondre à ce type de crimes.

En 2011, le HCR continuera à participer à la *Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit* et à certains groupes interorganisations, tels que le sous-module chargé de la violence sexuelle (au sein du module global de protection dont le HCR est chef de file) et l'Équipe globale sur la collecte d'informations relatives à la violence sexuelle et sexiste, mise en place dans le cadre du Système de gestion de l'information sur la violence sexuelle et sexiste. Ces activités seront menées en partenariat avec le FNUAP et le Comité international de secours (IRC).

La stratégie du HCR pour la prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste est actuellement élaborée en consultation avec des partenaires et sera finalisée et appliquée en 2011. La stratégie expose les thèmes destinés à guider l'action du HCR dans ce domaine critique au cours

des cinq années à venir et consiste notamment à :

- Impliquer les hommes et les garçons dans la prévention efficace de la violence sexuelle au travers d'initiatives culturellement adaptées destinées à lutter contre certains stéréotypes et comportements.
- Lutter contre le recours au « sexe pour la survie » comme mécanisme d'adaptation dans les situations de déplacement, en se concentrant sur l'identification et la prise en charge rapides des femmes et des enfants exposés à des risques.
- Garantir l'accès des personnes concernées par la prostitution à l'information, aux soins médicaux et aux services sociaux, et en particulier l'accès des enfants des travailleuses du sexe à l'éducation.
- Définir des solutions efficaces, innovantes et viables pour répondre aux besoins dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.
- Lutter contre les violences sexuelles et sexistes, y compris les pratiques traditionnelles nuisibles, à l'encontre des enfants, des personnes handicapées, des lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transsexuels et des transgenres qui relèvent de la compétence du HCR.

Le HCR exécutera un programme conjoint afin de constituer des capacités de prévention et de traitement de la

violence sexuelle et sexiste en Afghanistan, au Népal et au Pakistan. Le programme est destiné à former 63 collaborateurs qui renforceront ensuite la capacité de 360 employés nationaux et internationaux.

Le Système de gestion de l'information sur la violence sexiste est une initiative à multiples facettes qui permet aux acteurs humanitaires de recueillir, de stocker, d'échanger et d'analyser des données relatives aux incidents de manière simple, confidentielle et harmonisée. Le Système vise à donner aux prestataires de services une meilleure connaissance des affaires signalées et à leur permettre de partager les données entre les différents sites et avec d'autres organisations.

En 2009-2010, le HCR, le FNUAP et l'IRC ont introduit le Système au Kenya, en Ouganda, au Sud-Soudan et en Thaïlande. En 2011, le HCR le mettra en œuvre au Burundi, en Égypte, en Éthiopie, en Jordanie, au Libéria, au Népal, au Rwanda, au Soudan (Darfour), en République arabe syrienne, en République centrafricaine et au Tchad.

En République démocratique du Congo, l'Organisation a créé des groupes de protection et de prévention au niveau des provinces du Sud-Kivu et Nord-Kivu, ainsi qu'en Ituri. Compte tenu de l'ampleur de la violence sexuelle dans le pays, le HCR entend inclure dans son action en 2011 des initiatives visant à

En partenariat étroit avec une ONG locale dans le « Somaliland », le HCR offre des soins de kinésithérapie à des handicapés et un accompagnement à des victimes de violences sexuelles et sexistes.



HCR / A. WEBSTER

prévenir et à atténuer les menaces et à réduire la vulnérabilité ainsi que l'exposition aux violences sexuelles. Il participera à des mécanismes de coordination nationaux et régionaux. Enfin, il lancera un module de formation en ligne sur la violence sexuelle et sexiste à l'intention de son personnel et de ses partenaires.

#### INTÉGRATION DES CRITÈRES D'ÂGE, DE GENRE ET DE DIVERSITÉ

Les efforts d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité (AGDM) visent à garantir l'égalité des sexes et à permettre à toutes les personnes relevant de la compétence du HCR de jouir de leurs droits. Dans le même temps, la stratégie AGDM tire parti du vaste éventail de capacités existant au sein des communautés pour susciter des changements positifs.

En juin 2010, le Haut Commissaire a souligné la nécessité de déployer des efforts supplémentaires pour appliquer avec plus d'efficacité cette stratégie. Un plan triennal d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité a été lancé à la fin de l'année 2010 et fixe une quarantaine de mesures concrètes à prendre dans sept domaines clés (voir encadré) à partir de 2011. Parmi ces mesures, citons à titre d'exemple :

- l'organisation de réunions trimestrielles du Comité supérieur de gestion pour suivre la progression et

## POUR 2011, LE HCR S'EST ENGAGÉ À AMÉLIORER L'INDÉPENDANCE DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DES PERSONNES ÂGÉES RELEVANT DE SA COMPÉTENCE DANS PLUS DE 65 OPÉRATIONS À TRAVERS LE MONDE

entériner les stratégies visant à remédier aux lacunes dans la mise en œuvre de l'AGDM ;

- l'élaboration puis l'intégration des concepts d'âge, de genre et de diversité (AGD) dans tous les modules de formation pertinents ;
- le maintien d'une perspective AGD dans les nouveaux travaux sur le Cadre global de suivi des responsabilités des cadres supérieurs ;
- la révision du Cadre de résultats, de sorte qu'il soit en accord avec

l'approche AGD et la soutien, notamment en ce qui concerne la responsabilité de recueillir des données essentielles ventilées en fonction du sexe et de l'âge ;

- la promotion de la collecte, par les États, de données ventilées en fonction du sexe et de l'âge ;
- la promotion, par le HCR, d'une approche AGD dans tous les forums interorganisations sur la protection.

L'impact de ces activités sera mesuré en évaluant les progrès en direction de la réalisation des priorités stratégiques

### ● Sept domaines d'action essentiels pour la stratégie AGDM

1. Améliorer l'encadrement et la visibilité
2. Accroître les capacités pour renforcer l'impact
3. Renforcer la responsabilisation
4. Accorder la priorité à l'approche AGD lors de l'allocation des ressources
5. Renforcer le suivi et l'évaluation de l'AGD et de son impact
6. Amélioration des politiques et autres orientations relatives à l'AGD
7. Développement des partenariats pour renforcer l'AGD



globales liées à l'âge, au genre et à la diversité, ainsi que lors de l'évaluation annuelle des progrès prévue par le cadre de suivi des responsabilités en matière d'AGDM. Cette évaluation permettra au HCR de diffuser les bonnes pratiques et de veiller à ce que les cadres supérieurs rendent compte de la promotion de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes, des enfants, des victimes de violences sexuelles et sexistes, des personnes âgées, des personnes handicapées et d'autres groupes ayant des besoins particuliers.

## PROTECTION DES PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Les personnes handicapées et les personnes âgées sont parfois négligées dans les interventions humanitaires car elles sont souvent peu visibles au sein de la communauté. Le HCR soutient la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Comité exécutif a adopté une *Conclusion sur les réfugiés et autres personnes handicapés protégés et assistés par le HCR* lors de sa 61<sup>e</sup> session plénière, en octobre 2010. En 2011, l'Organisation se consacrera à la

## LES MÉCANISMES COMMUNAUTAIRES DE PROTECTION DES ENFANTS SONT UNE PARTIE INTÉGRANTE DE TOUTE STRATÉGIE DE PROTECTION, EN PARTICULIER POUR LES ENFANTS QUI VIVENT DANS DES CAMPS. CES MÉCANISMES FONT APPEL À LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ POUR IDENTIFIER ET SUIVRE LES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION

publication d'une stratégie globale accompagnée de conseils sur l'action auprès des déplacés souffrant de handicaps.

Pour 2011, le HCR s'est engagé à améliorer l'indépendance des personnes handicapées et des personnes âgées relevant de sa compétence dans plus de 65 opérations à travers le monde. Parmi les initiatives prévues, citons des projets pour améliorer l'accessibilité des bureaux du HCR, des points de distribution de vivres, des centres médicaux et des installations sanitaires ; proposer des activités génératrices de revenus ciblées, des formations professionnelles, une éducation et une

orientation psychosociale ; accroître le nombre et l'envergure des programmes de services de proximité, en particulier en milieu urbain ; et appuyer l'intégration des personnes handicapées et des personnes âgées dans tous les aspects de la vie communautaire.

## PROTECTION DES ENFANTS

La protection des enfants qui relève de la compétence du HCR nécessite une collaboration avec les gouvernements, les partenaires nationaux et internationaux, les communautés locales et les enfants eux-mêmes. Le Haut Commissariat soutient les capacités nationales de protection de l'enfance dans les pays où il

De jeunes déplacées internes sont sensibilisées aux dangers des mines au Yémen.



en existe et s'efforce de garantir des normes minimales de protection pour les enfants dans les pays où les systèmes de protection de l'enfance sont défectueux.

La détermination de l'intérêt supérieur des enfants en danger est au centre des activités menées par le HCR pour protéger les enfants dans toutes les régions. Si la mise en pratique du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant a considérablement progressé, le HCR devra déployer davantage d'efforts pour veiller à ce que les enfants non accompagnés, victimes de violences ou exposés à d'autres risques aient accès à des procédures de détermination de leur intérêt supérieur, conduites par des personnes qualifiées.

En 2011, le HCR et ses partenaires renforceront leur capacité de détermination de l'intérêt supérieur au moyen d'une formation en ligne, d'ateliers et du déploiement de spécialistes dans les opérations sur le terrain. L'Organisation prévoit également d'entreprendre un examen des procédures de DIS en Europe, en vue d'élaborer des principes directeurs auxquels les pays industrialisés pourront recourir pour protéger les enfants non accompagnés et séparés qui demandent l'asile et ceux exposés à des risques au sein des mouvements migratoires mixtes.

L'enregistrement des naissances est également un important moyen de protection des enfants, mais seule la moitié des enfants réfugiés dans le monde en ont bénéficié à ce jour. L'augmentation du nombre d'enfants enregistrés à la naissance est par conséquent un objectif de toute première importance pour le HCR. En 2011, les campagnes d'information destinées à accroître le nombre d'enfants munis d'actes de naissance – comme celles qui ont été menées en 2009 et 2010 au Sénégal pour veiller à ce que les enfants mauritaniens nés dans le pays disposent de tous les papiers nécessaires avant leur retour – seront étendues à d'autres opérations. Les bonnes pratiques visant à prévenir et à réduire les cas d'apatridie, comme la campagne d'enregistrement des naissances conduite en Côte d'Ivoire, seront transposées dans d'autres opérations.

Les mécanismes communautaires de protection des enfants sont une partie intégrante de toute stratégie de protection, en particulier pour les enfants qui vivent dans des camps. Ces

mécanismes font appel à la participation de la collectivité pour identifier et suivre les enfants exposés à la violence et à l'exploitation. Le HCR entend également appuyer des espaces réservés aux enfants, offrant à ces derniers un cadre sûr pour apprendre, jouer et grandir, même en période de troubles. De tels espaces existent ou sont prévus dans des camps de réfugiés situés en Algérie, au Kenya et en Ouganda.

Le renforcement de l'action du HCR en faveur des enfants non accompagnés est indispensable à la mise en place de mécanismes efficaces d'identification, de délivrance de documents et de recherche des familles. Un tel renforcement nécessite des interventions directes et des partenariats sur le terrain. Au niveau global, il importera d'aider l'UNICEF et les partenaires non gouvernementaux à élaborer des orientations générales et d'autres instruments concernant les enfants non accompagnés et séparés.

#### ÉGALITÉ DES SEXES ET PROTECTION DES FEMMES ET DES FILLES

Le HCR s'est engagé à promouvoir l'égalité des sexes et à assurer un accès égalitaire aux initiatives destinées à renforcer les moyens d'existence, l'éducation et la participation de la communauté. Toutefois, de nombreux défis demeurent dans la collecte, l'analyse et le compte rendu des informations sur le vécu spécifique des femmes et des filles réfugiées, rapatriées, déplacées à l'intérieur de leur pays et apatrides.

Pour combler cette lacune en 2011, le HCR appliquera systématiquement des indicateurs spécifiques offrant une vision complète de la situation des femmes et des filles. Parmi les domaines qui seront mesurés, citons la participation à la gestion des camps, la délivrance de documents et l'enregistrement individuel, la prévention et l'intervention en matière de violence sexuelle et sexiste, la distribution de protection périodiques, l'autosuffisance économique, ainsi que l'accès à l'éducation, aux abris, à la santé et aux services juridiques. Une initiative mise en œuvre en coopération avec l'Université de Nouvelle-Galles du Sud (Australie) permettra de tester des indicateurs en rapport avec neuf grands domaines problématiques, ayant une incidence sur les moyens d'existence des femmes et des filles.

Les opérations sélectionnées pour participer à cette initiative s'engageront à mesurer les indicateurs pendant trois ans au moins. Le projet devrait renforcer le Cadre de résultats relatif aux femmes et aux filles. Un groupe de femmes réfugiées, apatrides et déplacées impliqué dans l'initiative sera invité à participer à l'édition 2011 des Consultations avec les ONG et à prendre la parole lors de manifestations organisées à l'occasion des commémorations en 2011.

Le HCR établira également une compilation des mesures efficaces prises sur le terrain pour répondre à un large éventail de problèmes de protection rencontrés par des femmes et des filles. Ce recueil fera l'objet d'une ample diffusion auprès du personnel et des partenaires.

L'Organisation s'emploie toujours à honorer les cinq engagements du Haut Commissaire vis-à-vis des femmes réfugiées, pris en 2001. Une série de cinq clips vidéos sur l'importance de ces engagements sera produite au Kenya en 2011 à des fins de sensibilisation et de formation du personnel.

Une étude réalisée en 2010 pour évaluer la performance du HCR, concernant la fourniture de protections périodiques aux femmes et aux jeunes filles, a indiqué que la plupart des opérations avaient toujours des difficultés à respecter les normes dans ce domaine. Le traitement de cette insuffisance sera prioritaire en 2011.

Le HCR estime à 37 pour cent le taux de participation des femmes dans les organes de gestion des camps et de distribution de nourriture. Un certain nombre de mesures sont planifiées pour atteindre l'objectif de 50 pour cent en 2011.

Enfin, en 2011, le Haut Commissariat continuera de travailler avec des États pour mener à bien des réformes législatives favorisant l'égalité des sexes. Il tirera parti d'initiatives de sensibilisation menées avec succès en 2010, comme cela a été le cas en Allemagne, où la persécution sexiste est désormais considérée comme un motif valable pour accorder l'asile, et au Royaume-Uni, où la proportion de femmes vulnérables acceptées dans le cadre du programme de réinstallation a augmenté. ■